



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## sécurité alimentaire

Question écrite n° 45187

### Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur la sécurité alimentaire. Selon un sondage réalisé par Ipsos, près de deux tiers des Français (62 %) ne se trouvent pas assez informés sur la qualité de leurs produits alimentaires, et 60 % souhaiteraient mieux connaître l'origine des ingrédients des produits qu'ils consomment. En effet, depuis plusieurs années, dans le monde entier, les crises alimentaires se multiplient. Face à cette situation, certains pays choisissent la coopération bilatérale ou d'adapter leur droit interne. Quant à la France, la loi sur la séparation et la régulation bancaire adoptée par le Gouvernement va interdire aux banques françaises de spéculer sur les matières premières agricoles. De plus, la création d'un dispositif financé par la taxe sur les transactions financières pour lutter contre la malnutrition va aussi dans le bon sens. Pourtant, une politique juridique extérieure sur l'exception alimentaire menée aux côtés de quelques pays très mobilisés au sein de l'OMC, de l'UNESCO et de l'Union européenne, serait nécessaire pour notre pays, car les denrées alimentaires devraient être conçues comme des biens spéciaux du fait de leur nature et de leur caractère indispensable à la vie. C'est pourquoi il souhaiterait lui demander de lui faire connaître les actions que le Gouvernement compte mener afin de lutter contre l'insécurité alimentaire.

### Texte de la réponse

En réponse au défi de la faim et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, la France s'est dotée dès 2005, dans le cadre du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), d'une stratégie sectorielle « agriculture et sécurité alimentaire ». Lors de la crise alimentaire mondiale provoquée par l'envolée des prix agricoles de 2007-2008, la France a proposé un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, afin d'assurer la cohérence des politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale (commerce, environnement, agriculture, énergie etc) et une plus grande efficacité de l'aide aux pays en développement. Afin de renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la France a soutenu le processus de réforme de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la réforme du comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et la réorganisation du groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI). Parallèlement, la présidence française du G8 et du G20 a contribué à maintenir la thématique de sécurité alimentaire en haut de l'agenda international. Dans le cadre de sa présidence du G20 en 2011, la France a fait de la sécurité alimentaire, et plus spécifiquement de la volatilité des prix des matières premières, une de ses priorités. Elle a permis de faire adopter par le G20 un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture pour améliorer la production et la productivité, la transparence de l'information, la coordination internationale, la gestion et l'atténuation des risques et la régulation des marchés financiers. Ce plan d'action est assorti d'actions concrètes parmi lesquelles le lancement d'un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la création d'un forum de réponse rapide en cas de crise, la création d'une plateforme pour le renforcement des capacités en matière d'agriculture tropicale, la mise en place d'outils de gestion du risque pour aider les pays et les populations les plus vulnérables, la mise en place d'un projet pilote en Afrique de l'Ouest sur la constitution

de réserves alimentaires humanitaires d'urgence. Récemment et à la demande de ses tutelles, l'Agence française de développement (AFD) a adopté en 2013 un Cadre d'intervention sectoriel sécurité alimentaire (CIS) en Afrique subsaharienne pour la période 2013-2016. L'élaboration de ce document s'est effectuée à l'issue d'un processus participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des partenaires français de l'AFD (ONG, entreprises, institutions de recherche, collectivités territoriales) ou des représentants des pays africains concernés (administration, recherche, société civile). Dans le cadre de ce CIS, les interventions de l'AFD viseront à améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains d'Afrique subsaharienne en soutenant l'évolution des systèmes agricoles vers des pratiques plus productives, plus équitables, plus écologiques et résilientes au changement climatique, fondées sur des exploitations agricoles familiales. La mise en oeuvre de cette stratégie devrait permettre de doubler l'engagement financier de l'AFD en Afrique subsaharienne pour le porter à un montant annuel de 400 millions d'euros, soit 15 % du total des engagements de l'AFD en Afrique subsaharienne. Le CICID du 31 juillet 2013 a confirmé ces orientations et a réaffirmé que « le soutien aux agriculteurs dans les pays du Sud est un levier essentiel de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté » et a rappelé l'importance « de promouvoir une agriculture familiale, productrice de richesse et d'emplois et respectueuse des écosystèmes ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Buisine](#)

**Circonscription :** Somme (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45187

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Développement

**Ministère attributaire :** Développement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12799

**Réponse publiée au JO le :** [14 janvier 2014](#), page 415